



Signature de l'act de mariage nom patronymique ou marital pour la

Par **moulin_old**, le **28/07/2007** à **19:26**

A LA FIN DE LA CELEBERATION DU MARIAGE, LES EPOUX SIGNENT L'ACTE DE MARIAGE, LA FEMME DOIT-ELLE SIGNER SON NOM PATRONYMIQUE OU MARITAL?

Par **Dinah**, le **29/07/2007** à **09:49**

Bonjour.

C'est une bonne question, et personnellement je n'en ai pas la réponse.

Mais il y a fort à parier qu'il est indiqué comment procéder sur l'acte lui-même.

Peut-être faut-il signer "Madame X, épouse Y" ?

Si jamais ça n'était pas précisé, n'hésitez pas à poser la question à l'officier d'état civil.